



Les résultats des élections municipales confirmées par le Conseil d'Etat, invalidant le jugement du tribunal administratif de Nice

Le Conseil d'Etat vient de rendre son verdict ; après étude, le scrutin, qui avait abouti à l'élection de Jean-Pierre Camilla et de la liste CAP pour Saint-Paul de Vence, a été validé. Les résultats des élections municipales de Saint-Paul de Vence sont désormais définitifs.

Pour rappel, après un recours intenté par Corinne Paolini, candidate aux élections municipales de Saint-Paul de Vence, les 15 mars et 28 juin 2020, le tribunal administratif avait conclu « à l'annulation des opérations électorales » le 28 octobre 2020. Le maire de Saint-Paul, Jean-Pierre Camilla, avait alors décidé de faire appel de ce jugement après du Conseil d'Etat, présenté comme le « juge administratif suprême », le 27 novembre 2020.

La réaction de Jean-Pierre Camilla – maire de Saint-Paul de Vence

« Après cette longue bataille, c'est un véritable soulagement. **Le travail déjà initié par mon équipe et moi-même peut désormais se poursuivre en toute sérénité.** Car oui, nous n'avons pas attendu ce résultat pour mettre en place nos projets. »